



Loyers impayés - caution solidaire - que faire ?

Par **jara**, le **09/10/2012** à **07:08**

Bonjour

Mon locataire ne m'a pas payé ces 2 derniers mois. Malgré mes relances (SMS), il maintient son silence. Il a une caution solidaire.

Ne souhaitant pas s'accumuler des retards de paiement, quelles actions puis je mener et surtout quelles erreurs ne dois je surtout pas commettre au risque de nullité de mes actions. D'avance merci

Par **janus2fr**, le **09/10/2012** à **07:50**

Bonjour,

Oubliez vos relances par SMS...

Une relance se fait en LRAR.

Vous envoyez donc une relance en LRAR au locataire en lui laissant 8 jours par exemple pour régulariser, sans quoi vous actionnez la caution.